



CARTE DE CRÉDIT MASTERCARD AVEC GARANTIE ACCORD DE SERVICE

Cet Accord de Service d'entente (dorénavant appelé " Accord ") est fait par et accepté entre Peoples Trust Financial Ltd (" PTF ") et vous [l'agent(e)] en référence au formulaire d'adhésion que vous avez complété. La Compagnie de Fiducie Peoples est une société de fiducie fédérale réglementée qui émet aussi les cartes de crédit MasterCard. La Compagnie de Fiducie Peoples délivre les cartes MasterCard par l'entremise de PTF, qui facilite le " Programme de Marketing de Référence " grâce à des Associés [" agent(e) "] sélectionnés et inscrits. Un " Programme de Marketing de Référence " est lorsqu' une personne, une entité, des membres affiliés ou des agents peuvent gagner une compensation financière (" commission d'indication ") pour chaque demande de carte de crédit avec garantie complétée et approuvée par Peoples Trust MasterCard.

Les Obligations de l'agent(e)

Au contexte de cet Accord, l'agent(e) accepte de :

- Traiter son travail envers le " Programme " avec les standards habituels auxquels s'attend PTF et qui respectent les normes de l'industrie des services financiers et en accord avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales.
- Limiter sa distribution d'information et de promotion des cartes de crédit Sécurisée Peoples Trust MasterCard seulement aux matériaux fournis et approuvés par PTF, incluant le matériel qui pourrait être fourni par la suite aux agents(es) de PTF.
- Soumettre et recevoir l'approbation par écrit de PTF concernant l'utilisation des matériaux, de publicité, de promotion ou d'autres informations qui pourraient être publiées ou distribuées sous forme écrite, audio, visuelle ou électronique au publique et qui n'a pas été fourni directement par PTF.
- S'abstenir de solliciter des frais de service supplémentaires, des frais de manutention ou d'autres frais directement des postulants en échange d'information à propos des demandes pour la carte de crédit Sécurisée Peoples Trust MasterCard.
- S'assurer que chaque demande adressée à PTF soit signée par le (la) postulant(e) et accompagnée du dépôt de sécurité sous forme de chèque personnel pour le montant requis. Les dépôts de sécurité (seulement les chèques personnels sont acceptés) doivent être payables à l'ordre de Peoples Trust Financial Ltd, et doivent être livrés directement à PTF avec la demande dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date d'envoi.

Les postulants devraient être encouragés d'envoyer leur demande et leur dépôt directement à Peoples Trust Financial Ltd. Cependant, si le (la) postulant(e) désire l'assistance de l'agent(e) pour traiter sa demande, ce dernier peut seulement accepter un chèque adressé à Peoples Trust Financial Ltd et ne peut pas accepter de l'argent liquide d'un(e) postulant(e).

Les Obligations de PTF

Tel qu'indiqué dans cet Accord, PTF accepte de :

Fournir à l'agent(e) un numéro d'identification unique dans le but de tracer les demandes, les comptes approuvés et l'évaluation des commissions mensuelles.
Rendre accessible l'impression et le téléchargement des formulaires sur le site internet www.peopletrust.com

La relation entre l'agent(e) et PTF sera uniquement celle d'un entrepreneur indépendant et rien de ce qui est inscrit dans cet Accord ne sera interprété différemment. Aucune mention dans cet Accord

ou aucune activité entre PTF et l'agent sera interprété comme si ces derniers étaient joint un à l'autre comme partenaires au autres. Ni l'un ni l'autre ne laissera sous-entendre à une tierce personne que la relation entre l'agent(e) et PTF soit nul autre que deux entrepreneurs indépendants.

Si l'agent(e) est une compagnie ou une entité qui inclue plusieurs autres agents ou personnes qui participent à cet Accord et qui ont besoin de numéros d'identification uniques, chaque agent(e) individuel(le) ou individu doit signer un Accord différent.

Les Commissions

Afin que PTF puisse faire un suivi des demandes d'application, le numéro d'identification fourni par PTF à l'agent(e) doit être écrit de façon lisible ou dactylographié sur toutes les demandes adressées à PTF. Dans le cas où le code n'est pas lisible, la commission pour cette demande sera perdue.

PTF payera l'agent(e) (comme il est indiqué dans le formulaire d'application pour les agents de référence) un montant de 35,00\$ CDN pour chaque demande de carte de crédit Sécurisée PEOPLES TRUST MasterCard approuvée qui indique le numéro d'identification de l'agent(e).

PTF payera les commissions à l'agent sur une base mensuelle.

Dans le cas où l'agent(e) ne peut ou ne veut pas accepter les commissions offertes par ce programme Programme, le refus peut être indiqué à la fin de cet Accord.

Les droits et licences de l'entreprise

Il est clair que cet Accord ne donne pas le droit à l'agent(e) d'utiliser les logos, les graphiques, les marques déposées, les droits d'auteurs ou des ressemblances de PEOPLES TRUST FINANCIAL LTD, de PEOPLES TRUST MasterCard ou de MasterCard Canada/MasterCard International, sans autorisation écrite par Peoples Trust MasterCard.

Cet Accord ne peut pas être négocié par l'agent(e) sans la permission de PTF.

Résiliation de Relation

PTF a le droit de résilier ou de retirer l'agent(e) du Programme à sa discrétion unique et sans préavis. Si une telle résiliation se produit, PTF avisera l'agent(e) immédiatement par écrit. Dans un tel cas l'agent est obligé(e) de retirer et/ou de détruire tous les matériaux qui se rapportent à PEOPLES TRUST FINANCIAL LTD et à PEOPLES TRUST MasterCard que ce soit sous la forme imprimée, audio, électronique ou autre.

En plus de son droit de résilier sans préavis ou cause prescrite, PTF a le droit de résilier cet Accord immédiatement dans les cas suivants :

L'activité d'une entreprise illégale par l'agent(e);
S'engager dans n'importe quelle activité illégale, incluant, mais pas limité à, l'imprimerie, l'affichage, la publication ou la distribution de contenu illégal;
Faire parvenir des applications complétées de façon malhonnête;
abus des ententes inscrites dans cet Accord;
abus d'autres droits propriétaires intellectuels des dispositions de cet Accord ou d'autres droits propriétaires intellectuels de PTF ou de MasterCard Canada/MasterCard International;
dans l'hypothèse où il y a un abus du matériel par l'agent(e).

L'Intimité et la Confidentialité

PTF et l'agent(e) pourraient s'échanger de l'information qui est confidentielle concernant une tierce personne, tel qu'indiqué par le parti divulguant (" Information Confidentielle "). L'agent accepte de faire des efforts afin de protéger la confidentialité du divulguant (appliquant) autant qu'il le ferait pour protéger sa propre confidentialité. L'information confidentielle n'inclura pas (même si désigner par un parti) l'information qui est ou devient un aspect du domaine publique par aucun acte ou omission de l'agent, ou qui est reçu légalement par une tierce personne sans restrictions d'usage ou

de divulgation et sans abus de cet Accord ou d'autres accords sans que l'agent(e) sache qu'un abus de devoir fiduciaire a été omis, ou que l'agent(e) avait dans sa possession avant la date de cet Accord.

La Collection et L'Usage des Données de la Demande

Toutes les informations recueillies sur un formulaire d'application ne sont utiles que pour évaluer le dossier de l'appliquant(e) pour la Carte de Crédit Sécurisée PEOPLES TRUST MasterCard. Ces informations sont privées et confidentielles et l'agent(e) assure ne pas divulguer publiquement, autre que sous l'ordre de la loi incluant les promesses de comparaître, les informations de l'appliquant(e) qui ont été ramassées uniquement pour l'admission de la carte de crédit et ne peuvent pas être utilisées par l'agent(e).

Terme et Notifications

Cet Accord débutera au moment où l'agent(e) aura accepté cet Accord en nous envoyant une copie signée du Formulaire d'adhésion au Programme d'agent de référence de PTF.

Cet Accord continuera jusqu'à ce que l'un des Partis le termine.

L'Autorité et la Conformité Avec la Loi

L'agent(e) garantit à PTF que la personne exécutant cet Accord a été autorisée de le faire. PTF et l'agent(e) doivent se conformer aux lois locales qui sont applicables dans la juridiction où ils (elles) effectuent leurs opérations et représentent et justifient cette conformité. Les lois de la Province de la Colombie-Britannique gouverneront cet Accord.

Limitation de la Responsabilité

À l'exception des obligations d'indemnisation d'un parti, la responsabilité de PTF selon cet Accord est limitée à la somme des commissions de l'agent(e) payable durant la période de cet Accord. Aucun parti n'est responsable à l'autre parti, ni à une tierce personne, pour des dommages, des conséquences, exemplaires, spéciaux, secondaires ou punitives, incluant, mais pas limité à, la perte de la bonne volonté, la perte de profit, l'interruption d'affaires, la perte de programmes ou d'autres informations, malgré l'avertissement de la possibilité de ces dommages ou réclamations.

Indemnisation

L'agent(e) sera responsable pour la conformité des lois, des règlements et des régulations applicables et ne tiendra, en aucun cas, PTF responsable des responsabilités, frais encourus énumérés dans cet Accord.

Force Majeure

Aucun parti ne sera responsable des échecs ou des délais dans l'exécution de leurs obligations pour des raisons qui sont hors de leur contrôle incluant mais pas limité aux coupures de courant, aux émeutes, aux grèves, à la guerre (ou similaire), aux feux, aux inondations, aux tremblements de terre, aux explosions et aux autres catastrophes naturelles.

Clause de Renonciation

Si un énoncé dans cet Accord est retenu par le tribunal de juridiction ou un organisme de régulation comme étant illégal, ou contre la politique publique, les énoncés qui restent dans cet Accord seront applicables et valides. Les partis essayeront, en toute bonne volonté, de modifier l'énoncé invalide ou de l'annuler afin d'expliquer clairement les intentions qui sont dites dans cet Accord. Si une infraction est tolérée entre les parties sans que celle-ci constitue une clause de renonciation, cela ne voudra pas dire qu'elle sera tolérée ultérieurement.